



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 8 octobre 2026

Objet : Soutien aux associations « Santé, Hygiène et Handicap » pour l'année 2026

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 39

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 5 octobre 2026 ;

Considérant l'opportunité pour notre collectivité d'aider financièrement des associations qui contribuent au quotidien, par leurs actions, à apporter une meilleure réponse aux besoins de la population de Bastia dans le domaine de l'hygiène et de la santé ;

Considérant les demandes des associations reçues pour un montant total d'aide de 14.500 euros.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent PAPAIZAN,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau suivant :

Nom	Présentation de l'association	Montant accordé en 2025	Proposition de financement pour 2026
Bastia Offshore Fishing Club BOFC	Promouvoir la pêche récréative durable en mer et proposer des sorties en mer gratuites pour les personnes souffrant de handicap.	1 000 €	1 000 €
Association des Paralysés de France 2B	Mouvement national de défense des personnes déficientes motrices, polyhandicapées et de leurs familles. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap.	1 500 €	1 500 €
Endur'Ensemble	Promouvoir le sport pendant la maladie. Sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Elaborer des trousse de produits non remboursés "spécial chimio". <u>Le projet</u> : Organisation d'une course en relais, le "Relai Rose", de Patrimonio à Bastia le 10 Octobre 2026.	1 000 €	1 000 €
La Marie-DO	L'association a pour mission de collecter des fonds destinés à être utilisés pour aider toutes causes médicales, caritatives ou sociales et en particulier la recherche sur le cancer, Venir en aide directement ou indirectement ou indirectement à des personnes et familles en situation de difficulté financière du fait de la maladie.	1 500 €	1 500 €
Sœur de combat	Regrouper les personnes ayant ou ayant eu un cancer, les aidants et le personnel médical. Accompagner les malades et leur faire connaître des dispositifs comme le BIS et la Maison du sacré cœur.	500 €	700 €

Armelle	Apporter une aide financière et un soutien moral aux enfants et jeunes adultes malades.	1 500 €	1 500 €
U Pettirossu	Demande de soutien financier pour le centre de soin multi espèces dédiés à la faune sauvage situé sur la commune d'Olmata-di-Tuda le seul en Corse, Le centre fonctionne toute l'année	500 €	500 €
Corse Malte	Apporter des soins et des médicaments aux personnes démunies de couverture sociale.	1 500 €	1 500 €
Psychanalyse en lien	Apporter une écoute et un accompagnement psychique accessible à tous.	-	500 €
Ligue Contre le Cancer	Rassembler les personnes désireuses d'aider à la lutte contre le cancer. Apporter une aide financière aux malades.	3 000 €	3 000 €
Les donneurs de voix	Promouvoir un accès gratuit à la culture et à la lecture pour les personnes empêchées de lire à travers un réseau national de Bibliothèques Sonores.	-	1 000 €
Les p'tits doudous du CHB	Améliorer la prise en soin des enfants au bloc opératoire	-	800 €
			14 500 €

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 65, compte 657400, fonction 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 15/10/2026

Signé électroniquement le 15/10/2026

Antoine GRAZIANI

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.